

La lettre de la prévention et de la protection de l'enfance n°4

**NUMÉRO 4
janvier 2021**

Le lancement du nouveau schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance

ÉDITORIAL



En ce début d'année 2021, je veux tout d'abord vous souhaiter une bonne et heureuse année pour vous et vos proches et saluer votre engagement exceptionnel auprès des enfants qui nous sont confiés et notamment durant

la période de confinement pour maintenir la qualité de leur accueil et leur permettre de vivre cette période bouleversante pour chacun d'entre nous de la façon la plus chaleureuse.

Aujourd'hui nous allons démarrer la construction, avec l'ensemble de nos partenaires, de notre prochain Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance. Mais auparavant je veux rappeler toutes les avancées que le précédent schéma nous a permis d'accomplir ensemble de 2015 à 2020 pour mieux agir en prévention et accompagner les 9 000 enfants et jeunes majeurs qui nous sont confiés ou que nous suivons en mesure éducative en milieu ouvert. Parmi les engagements accomplis, je souhaite particulièrement mettre l'accent sur :

■ **l'amélioration fondamentale de l'ensemble du dispositif destiné à la prise en charge et à l'accompagnement des jeunes majeurs.** Partant du principe que tous les jeunes arrivant à leurs 18 ans doivent pouvoir se voir proposer un Contrat jeune majeur nous avons désormais une commission partenariale et un secteur dédié, qui permettent d'accompagner les 1400 jeunes actuellement en contrat jeune majeur et de les aider à construire un projet d'insertion sociale et professionnelle afin que le temps passé à l'aide sociale à l'enfance de Paris soit un temps de construction et de projection réussie vers leur vie d'adulte ;

■ **la refonte notre dispositif d'évaluation, d'accueil et de prise en charge des mineurs non accompagnés.** Le DEMIE et le SEMNA ont dû faire face à des arrivées massives de jeunes se présentant pour obtenir une évaluation de leur minorité, passant de 1 500 jeunes en 2015 à 5 600 en 2020. Nous avons réussi au prix de grands efforts que je veux saluer à maintenir la qualité des évaluations et à transformer plus de 600 places d'hôtel en appartements ou en accueils collectifs pour mieux les accueillir. Ces enfants et jeunes représentent aujourd'hui plus de 30% de ceux qui nous sont confiés ;

■ **nous avons – et c'est une de nos grandes fiertés – réussi à ouvrir en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé deux nouveaux établissements** adaptés aux problématiques d'enfants autistes ou d'enfants atteints de troubles graves du comportement et de la conduite pour lesquels nous n'avions de solutions satisfaisantes. La création de 115 postes supplémentaires au sein de la Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance pour toujours mieux répondre aux besoins des enfants et des familles ;

■ **La création de 115 postes supplémentaires au sein de la Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance** a permis et va permettre encore plus que conformément à la loi chaque enfant et chaque jeune puisse bénéficier d'une référence éducative avec un projet et un suivi personnalisé.

Au début de cette nouvelle mandature, je souhaite que nous puissions aller plus loin encore, notamment en ce qui concerne le suivi scolaire et la santé des enfants dont certains ont pu être très perturbés par des parcours de vie qui ont conduit la justice à prendre des mesures pour les protéger. Nous aurons aussi à mieux répondre à certains besoins, comme l'accueil des fratries, ou encore la protection des enfants victimes de traite des êtres humains.

Pour mener à bien ces objectifs, je souhaite que ce nouveau schéma soit placé sous le thème des droits de l'enfant et de la parole des enfants. Pour cela il sera élaboré à partir d'une démarche novatrice de participation des enfants, des familles et des jeunes anciennement placés. Les travaux qui s'ouvrent parallèlement pour l'élaboration d'un Plan parisien de lutte contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles faites ou susceptibles d'être faites à tous les enfants parisiens viendront par ailleurs alimenter ce schéma. La mission des Droits de l'enfant qui a été créée et rattachée à la sous-direction de la Prévention et de la Protection de l'enfance et composée de jeunes volontaires des Droits de l'enfant aura pour mission de développer une culture des Droits de l'enfant dans notre Capitale afin que chacun des 400 000 enfants vivant à Paris – y compris ceux qui nous sont confiés – grandissent en s'appropriant les Droits fondamentaux de l'enfant tels que posés dans la Convention Internationale des Droits de l'enfant.

A chacune d'entre vous, œuvrant dans l'intérêt des enfants, je renouvelle mes remerciements les plus chaleureux et vous assure de mon soutien permanent dans l'accomplissement de vos missions si essentielles.



Dominique Versini
Adjointe à la Maire de Paris chargée des droits
de l'enfant et de la protection de l'enfance

Quelques chiffres clés au 31 décembre 2019

- **3 607 informations préoccupantes traitées par la CRIP 75** qui se sont accompagnées de la transmission du référentiel commun d'évaluation participatif CREA en cours de déploiement auprès de 1 200 agents de la collectivité (DASES, DFPE, CASVP).
- **8 863 enfants et jeunes majeurs accompagnés par les services de protection de l'enfance à Paris**, dont 4 009 mesures de milieu ouvert administratives ou judiciaires. Parmi l'ensemble de ces jeunes, 893 mineurs et 748 jeunes majeurs non accompagnés sont accueillis à l'Aide sociale à l'enfance de Paris. La diversification de l'offre pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles a été un enjeu fort de la précédente mandature. Elle a par exemple permis le rapprochement des services d'accueils familiaux de Paris, mais aussi la création de 7 nouveaux services d'accueils de jour éducatifs.
- Enfin, en 2019, on constate une augmentation de l'activité du parquet des mineurs, qui se répercute sur l'activité du tribunal pour enfant avec :
 - une hausse des saisines des juges des enfants en matière pénale : + 13,5 % en 2019 ;
 - une stabilité des saisines comme des renouvellements en assistance éducative qui cache en réalité une baisse des saisines concernant des mineurs non accompagnés (- 10 % en 2019) et une hausse des MJIE (mesure judiciaire d'investigation éducative) (+ 27 % en 2019).

La méthode d'élaboration du nouveau schéma

Les travaux autour du nouveau schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance s'organiseront en trois phases, avec pour objectif un vote du Conseil de Paris en novembre 2021. Ces travaux seront menés en donnant la parole aux enfants et aux familles. Sur ce dernier point, un partenariat inédit entre l'Université de Nanterre et la Ville de Paris est en cours de construction.

Consultation et participation des enfants et des familles

Phase 1 :
état des lieux/
diagnostic

Phase 2 :
élaboration du
schéma

Phase 3 :
suivi du schéma

Rencontres avec :

- les bureaux de la SDPPE
- les partenaires ville (SDS, PMI-CASVP, DPSP)
- la Justice, l'Éducation nationale, la MDPH, l'ARS, la DDCS, les ADEPAPE
- les représentants du secteur associatif habilité

Groupes de travail :

déclinant les orientations politiques et les éléments issus du diagnostic

Identifications des fiches prioritaires

- permettant :
- un «phasage» des actions sur les cinq ans à venir
 - l'élaboration d'indicateurs de suivi en amont

Le pilotage de la démarche

Le 3 décembre dernier, Dominique Versini, adjointe à la Maire de Paris, chargée des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, a présidé le comité de pilotage de lancement de la démarche d'élaboration du prochain schéma de prévention et de protection de l'enfance. Ce temps de travail a permis de lancer les travaux du Schéma, qu'il s'agisse des représentants de la justice, du secteur associatif habilité, du rectorat, de la protection judiciaire de la jeunesse, du GHU, de la MDPH ou encore des représentants de personnes concernées avec l'association Repairs 75.

Il a permis d'identifier d'ores et déjà plusieurs pistes de travail autour des thématiques suivantes :

- **la sensibilisation des enfants en danger sur leurs droits**, avec la création d'une mission droits de l'enfant au sein de la SDPPE mais aussi un lien avec l'antenne des mineurs du Barreau de Paris et le Rectorat, ainsi que le développement d'actions de participation collective telles que les conseils de vie sociale ;
 - **le renforcement des actions de prévention** en lien avec la Caisse des allocations familiales et le Rectorat, mais aussi en encourageant le recours à la mesure d'aide à la gestion du budget familial mis en œuvre par l'Union départementale des associations familiales de Paris (UDAF 75) ;
 - **le droit pour tous les enfants de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins, notamment pour certains profils de publics**. L'accent a notamment été mis par les participants sur la nécessité de développer des réponses pour les enfants en fugues ou en errances, les enfants victimes de violences conjugales, l'accompagnement des mineurs non accompagnés, ou encore les enfants victimes de traite des êtres humains. Il convient également de veiller à un accompagnement qui facilite les liens entre les membres d'une même fratrie ;
 - **le droit à la santé de l'enfant**, en lien avec le Groupe hospitalier universitaire Paris psychiatrie & neurosciences (GHU) et l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) afin de fluidifier les circuits d'informations et les prises en charge croisées pour les enfants suivis au titre de la protection de l'enfance ;
 - **la poursuite et le renforcement du travail mené sur l'évaluation des compétences parentales**, l'accès de certains parents à des soins psychiatriques et la possibilité de faire évoluer le statut juridique de l'enfant lorsque nécessaire ;
 - **le droit à l'éducation des enfants** en garantissant la continuité de leur parcours scolaire, y compris en cas de changement de lieu d'accueil, mais aussi en éduquant les enfants à la sexualité et en prévenant les risques de prostitution ;
 - **la poursuite du travail partenarial engagé avec la Justice et les services de la Protection judiciaire de la jeunesse** pour articuler l'accompagnement des enfants en danger et celui des enfants en conflit avec la loi. La Justice souligne dans ce cadre que la réforme en cours de l'ordonnance de 1945 pourrait aboutir à des changements conséquents en matière de droit pénal des mineurs ;
 - **la poursuite du travail mené en direction des jeunes majeurs** pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance.
- Enfin, ce nouveau schéma a été présenté par plusieurs acteurs comme une opportunité pour se réinterroger sur les pratiques en protection de l'enfance et les améliorer, afin d'assurer la stabilité des liens noués par les enfants mais aussi pour les aider à devenir les citoyens de demain.
- Il a été acté que ce comité de pilotage se réunirait à nouveau :
- **en février 2021**, afin de partager l'état des lieux, réalisé par l'Observatoire parisien de protection de l'enfance en lien avec les professionnels de la Ville de Paris ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels, des actions menées ces cinq dernières années. Ce comité de pilotage définira également les thématiques des groupes de travail prévus de mars à septembre 2021.
 - **fin septembre 2021**, afin d'entendre la restitution du groupe de travail et de définir les actions prioritaires dans le cadre du nouveau schéma.

La participation des familles

La consultation des enfants et des familles sera un axe fort de ce nouveau schéma. À ce titre, un partenariat a été construit entre la Ville de Paris et le Centre de recherches en éducation et formation de l'Université Paris Nanterre pour mettre en œuvre une démarche de participation des familles, dans le cadre de la recherche COPA75. L'objectif est que des parents d'enfants ou de jeunes suivis en protection de l'enfance à Paris (milieu ouvert et accueil) contribuent à la construction du prochain schéma de prévention et de protection de l'enfance, plus particulièrement autour des droits de l'enfant.

Pour présenter cette démarche, répondre aux questions des professionnels et leur permettre de relayer l'information auprès des parents, une matinale ouverte à l'ensemble des professionnels est organisée en ligne **le jeudi 7 janvier prochain de 9h30 à 10h30. La conférence aura lieu sur le lien suivant :**

<https://villedeparis1.webex.com/villedeparis1/onstage/g.php?MTID=eb605a45bcd83acbc86b737a6c181e83c>
Numéro de l'évènement : 175 176 2184
Mot de passe : ZEvWMiah537



Lors de cette réunion, un appel pour la constitution d'un groupe « ressources » de professionnels volontaires, assistants socio-éducatifs, sera réalisé. Vous pouvez aussi vous porter volontaire dès maintenant en contactant l'équipe de recherche.

De plus, afin qu'un maximum de parents soient informés de cette démarche et puissent ensuite décider de participer ou non au groupe de travail, des réunions d'informations en ligne sont également organisées à leur intention **le 15 janvier prochain à 10h, 13h et 20h.**

Pour plus d'information, un site : efis.nanterre.fr/actualites/

Pour contacter l'équipe de recherche : un numéro de téléphone : 07 54 12 03 14 et une adresse de messagerie :

copa75@liste.parisnanterre.fr